

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JANVIER 2026

Présents :

BESLON Laurent X	HERMON Jean-Pierre X
CIROU Joëlle	HOREL Jacques X
DE SAINT JORES Sylvain X	HUE Thierry
DELANGLE Emilie	LAMOUREUX Anne X
DELARUE Céline	LARCHER Hélène X
DESMONTS CatherineX	LAVEILLE Denis X
DOUARD Christelle	LEBOUTEILLER Mélanie
DUMOTTIER Angélique X	LEBRETON Sébastien X
FOULON Franck X	LEGLINEL Lydie X
GATE Denis X	MEISS David X
GAUMONT Nicole X	RICHARD Michel X
	RICHARD Jocelyne X

Absents

Mélanie Leboutteiller
Christelle Douard

Pouvoirs

Hélène Larcher a donné pouvoir à Laurent Beslon
Joëlle Cirou a donné pouvoir à Lydie Leglinel
Emilie Delangle a donné pouvoir à Anne Lamoureux
Céline Delarue a donné pouvoir à Michel Richard

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23			

Secrétaire de séance : **Meiss David**

1) Lecture succincte et approbation du compte- rendu du conseil municipal du 2 décembre 2025

Rapporteur : Leglinel Lydie

Observations du conseil municipal :

.....
.....
Ancien collège privé : démolition printemps 2026
travaux de construction fin 2026

Votes : Pour : Unanimité Contre : Abstentions

2) Subventions aux associations

Rapporteur : Franck Foulon

Décision : Le conseil municipal VALIDE les propositions ci-dessous de la commission Finances

Votes : Pour : Unanimité Contre : Abstentions

Association	Montant attribué
Donneurs du sang	100€
Association ADN-Utopik	2130 €
Amicale de l'école publique de Tessy-sur Vire	2412 €
APEL de l'école Sainte Marie de Tessy-sur Vire	408 €
APE les amis des bambins de l'école de Pont-Farcy	540 €
Banque alimentaire	100 €
Reflets d'un instant	150 €
ACAT	250 €
Association 3TB	400 €
ASA du Bocage	250 €
Ligue de l'enseignement de Normandie (Réseau Génériques)	1928 €
Ligue contre le cancer	100 €

3) Centrale villageoise

Rapporteur : Jocelyne Richard

Décision : Le conseil municipal VALIDE la convention de rétrocession des panneaux photovoltaïques à la centrale villageoise CTVB.

Votes : Pour : Contre : Abstentions

Observations du conseil municipal :

Une fois la réception des travaux de la salle des fêtes : il y aura une rétrocession de l'installation à la centrale villageoise
la propriété passe de la mairie à la centrale villageoise.

L'électricité sera revendue à la commune (mairie/salle des fêtes, école, pôle des solidarités, maison de santé), l'Usine Utopik et la MARPA (le CCAS).

La production effective et rémunérée interviendra sûrement fin juin 2026

- 1- Convention d'occupation temporaire
- 2- rétrocession
- 3- contrat de vente d'électricité

Il faudra penser à informer le SDEM pour retirer du groupement de commandes les bâtiments

concernés.

En passant par la centrale Villageoise : le prix de l'énergie ne va pas augmenter sur 25 ans, il sera très stable (a contrario des prix actuels)
Le prix annoncé par la centrale de 0,16 centimes prend en compte également l'investissement.

Décision : Le conseil municipal est AUTORISE à verser une participation de 1314€ pour la demande de fonds Leader de la centrale Villageoise

Votes : Pour : Unanimité Contre : Abstentions

Observations du conseil municipal :

La centrale demande aux 3 communes de participer chacune à hauteur de 1314,30€ pour constituer les 20% de fonds publics.
Fonds leader à hauteur de 20 000 euros.

4) Bibliothèque

Rapporteur : Monsieur le Maire

Décision : Le conseil municipal AUTORISE la signature de la convention avec la bibliothèque départementale de la Manche

Votes : Pour : Unanimité Contre : Abstentions

La commune souscrit à l'offre de services en ligne et accepte les conditions d'utilisation exposées ci-dessus. Elle s'engage à verser une contribution financière de 0,15 € par habitant, à compter du 1^{er} janvier 2026 :

Voici les objectifs à atteindre.

	Engagement minimal	Réalisé (rapport d'activité 2024)	Objectif de développement
Heures d'ouverture au public hebdomadaires	15 heures	15 heures	-
Nombre de salariés en ETP	0,9	1	-
Statut du responsable	Salarié (cat.C) formé	Salarié (cat.C) formé	-
Surface	159 m ²	146 m ² (+ 86 m ² espace mutualisé)	-
Budget d'acquisition	4 532 €	3 913 €	4 500 € (+ 587 €)
Budget d'action culturelle	340 €	150 €	1 000 € (+ 850 €)

5) Saint-Lô Agglo

Rapporteur : Laurent Beslon

Renouvellement des conventions de mise à disposition

Décision : Le conseil municipal AUTORISE Monsieur le maire à signer les conventions

Votes : Pour : Unanimité Contre : Abstentions

Les domaines concernés sont Sport / enfance-jeunesse / assainissement

6) Finances

Rapporteur : Franck Foulon

- Mise en non-valeur

Demande d'admission en non-valeur concernant des **créances éteintes** (suite à une clôture pour insuffisance d'actif ou à un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire).

Montant de 472,26€

Décision : Le conseil municipal ACCEPTE cette demande d'admission en non-valeur.

Votes : Pour : Contre : Abstentions

- Fongibilité des crédits

2 décisions du maire ont été prises portant virement de crédits de chapitre à chapitre

Budget commune :

C/615231 : -966,70€

C/ 739221 : +966,70€

Budget Lotissement

C/65888 : -33,85€

c/66111 : +33,85€

7) Dates à retenir / à fixer

Prochain conseil municipal : mardi 3 février 2026

Inauguration de la salle des fêtes de Tessy : 16 janvier à 11h00

Vœux de la municipalité : vendredi 16 janvier 2025

Portes Ouvertes de la salle des fêtes de Tessy : samedi 17 janvier de 9h00 à 12h00

Repas des aînés de Tessy : dimanche 25 janvier

8) Questions diverses

Monsieur le maire a signé la vente de l'ancien presbytère de Pleines-œuvres.

Fin à 22h00